

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 25 (1880)
Heft: 16

Artikel: Circulaires et pièces officielles
Autor: Hertenstein
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-335360>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Programme pour l'assemblée générale de la Société des officiers de la Confédération suisse les 25, 26 et 27 septembre 1880, à Soleure.

Samedi le 25 septembre. — Après-midi : Réception du Comité central sortant, du drapeau fédéral, des délégués des sections et des autres officiers. Assemblée des délégués. Soir : Réunion familiale.

Dimanche le 26 septembre. — A 6 heures du matin : Diane. — A 8 heures du matin : Séance des diverses armes. — A midi et demie : Dîner. — A 3 heures de l'après-midi : Promenade. — A 8 heures du soir : Réunion familiale.

Lundi le 27 septembre. — A 6 heures du matin : Diane. — A 8 heures du matin : Rassemblement des officiers au Kreuzacher Cortège. Remise de la bannière fédérale.

Suivent les délibérations :

1^o Rapport de M. le lieut.-colonel Meister de l'état-major sur « les fortifications suisses. »

2^o Affaires générales de la Société : a) Proposition du Comité central concernant la « Winkelriedstiftung. » b) Propositions de l'assemblée des délégués.

A 1 heure après-midi : Banquet et clôture de la fête.

Tenue : Tenue de service avec casquette.

Remarque : Le billet de logement sera compris dans la carte de fête. Cette dernière contiendra de plus amples détails sur le premier jour de fête et désignera les locaux, dans lesquels les différentes assemblées et réunions auront lieu.

Avis. — Afin de pouvoir prendre à temps les mesures nécessaires concernant les logements, banquets, etc., il est de toute nécessité que le comité soit fixé sur le nombre des participants, qui devront tous être munis d'une carte de fête, donnant droit à deux banquets, logement gratis, et à tous les divertissements organisés par le comité de fête.

Prix de la carte, 10 fr.

A cet effet, Messieurs les officiers qui désirent prendre part à la fête voudront bien nous en prévenir en nous renvoyant, muni de leur signature et affranchi de 2 centimes, la déclaration de participation ci-dessous, jusqu'au 20 septembre au plus tard.

Soleure, le 26 août 1880.

Le comité d'organisation.

Le soussigné déclare prendre part à l'assemblée générale de la Société des officiers de la Confédération suisse, à Soleure, du 25 au 27 septembre 1880, et désire obtenir, par l'entremise du comité, — un logement particulier — un logement à l'hôtel — ¹.

le septembre 1880.

Signature.

¹ Messieurs les officiers sont priés de nous faire savoir si et quel genre de logement ils désirent recevoir du comité, en traçant sa partie respective.

CIRCULAIRES ET PIÈCES OFFICIELLES.

Circulaire N° 67/20 du Département militaire suisse aux Autorités militaires des cantons, aux chefs d'armes et de service et aux colonels divisionnaires.

En nous référant à l'arrêté du Conseil fédéral, du 27 avril 1880, et à notre circulaire du 28 juin dernier, concernant la répartition et la remise du revolver d'ordonnance, et en exécution ultérieure de l'article

170 de l'organisation militaire, nous avons pris les décisions suivantes et chargé la section administrative du matériel de guerre fédéral de pourvoir à leur exécution :

1. La munition de revolver sera répartie et remise aussitôt que possible, comme munition réglementaire de contingent :

a) pour les corps cantonaux, les officiers y compris, aux arsenaux des cantons ;

b) pour les corps fédéraux, les officiers y compris, aux dépôts de guerre fédéraux.

2. La vente en détail des cartouches de revolver est confiée aux débitants patentés de munitions et elle est soumise aux mêmes prescriptions que celles en vigueur pour la vente des cartouches de fusils, c'est-à-dire que les débitants de munition vendront les cartouches de revolver au prix de 5 cent. pièce, ou 1 fr. le paquet de 20 cartouches.

En conséquence, les cantons auront à administrer et à pourvoir au magasinage des cartouches de revolver pour l'effectif réglementaire des hommes armés du revolver, savoir :

a) des états-majors des bataillons d'infanterie, 5 officiers 5×40 cartouches = 200 cartouches ;

b) des officiers de compagnie des bataillons d'infanterie, 20 officiers 20×40 cartouches = 800 cartouches ;

c) des escadrons de dragons, 5 officiers, 2 sous-officiers, 4 trompettes 11×60 cartouches = 660 cartouches ;

d) des batteries de campagne, 7 officiers, 8 sous-officiers, 4 trompettes 19×40 cartouches = 760 cartouches ;

e) des batteries de montagne, 7 officiers, 4 sous-officiers 11×40 cartouches = 440 cartouches.

Les cartouches pour les états-majors des bataillons de fusiliers et de carabiniers combinés seront réparties par moitié aux cantons qui fournissent les caissons.

Département militaire suisse : HERTENSTEIN.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

La mission suisse qui assiste aux grandes manœuvres militaires en Italie, se compose de M. le lieutenant-colonel d'état-major de Mechel, chef d'état-major de la VIII^e division de l'armée, et de M. le capitaine d'artillerie Fama.

La section vaudoise de la Société fédérale des officiers a eu, le 12 septembre, son assemblée générale annuelle à Payerne, sous la présidence de M. le lieutenant-colonel David, conformément au programme publié dans notre dernier numéro.

La journée de samedi fut employée aux reconnaissances. Une centaine d'officiers reconnaissent les routes qui, de Vevey, Lausanne, Echallens et Yverdon conduisent dans la vallée de la Broie. Le point de concentration des différentes colonnes était Moudon. Les officiers de Moudon ont étudié le terrain compris entre Granges et Lucens et la rive droite du lac de Neuchâtel.

Tous les rapports sur cette reconnaissance seront adressés au commandant de la I^{re} Division.

A l'assemblée de dimanche assistaient environ quatre-vingts officiers, au nombre desquels M. le colonel-brigadier de Guimps et plusieurs autres officiers supérieurs. Elle a été consacrée à diverses questions d'administration intérieure, à la lecture du rapport du jury, chargé de l'exa-